



## En cas d'absence de l'élève, que faut-il faire ?

Chers Parents,

Un arrêté du Gouvernement de la Communauté Française précise la procédure à suivre en cas d'absence de votre enfant.

1. Toute absence (y compris d'un demi-jour) doit être couverte par un document écrit de la personne responsable de l'enfant absent.
2. Ce document doit être remis à la direction au plus tard :
  - a) Le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas trois jours.
  - b) Le quatrième jour dans les autres cas. Ce délai dépassé, l'absence est considérée comme injustifiée.
3. Trois motifs légaux sont reconnus :
  - a) Maladie de l'enfant, un certificat médical doit être produit si l'absence dépasse les trois jours.
  - b) Décès dans la famille.
  - c) Convocation par une autorité publique.
4. Les motifs justifiant l'absence pour circonstances exceptionnelles sont laissés à l'appréciation des autorités scolaires.
5. Toute absence non couverte par un motif réputé valable est considérée comme injustifiée et dénoncée à l'inspection cantonale.



## JUSTIFICATIF D'ABSENCE

Convient pour toute absence de 3 jours maximum, au-delà un certificat médical est obligatoire

Nom et prénom de l'enfant : .....

A été absent (e) le (les) ..... pour le motif suivant :

- Enfant souffrant de .....
- Rendez-vous médical (dentiste, spécialiste, ....) .....
- Circonstance exceptionnelle .....
- Conditions météorologiques exceptionnelles .....
- Difficulté de transport (panne, accident, grève,...) .....
- Déménagement .....
- Ecartement pour maladie transmissible .....
- Autre .....

**Remarque : une absence pour un départ prématuré en vacances ne peut être acceptée.**

Date,

Signature de la personne responsable,



## JUSTIFICATIF D'ABSENCE

Convient pour toute absence de 3 jours maximum, au-delà un certificat médical est obligatoire

Nom et prénom de l'enfant : .....

A été absent (e) le (les) ..... pour le motif suivant :

- Enfant souffrant de .....
- Rendez-vous médical (dentiste, spécialiste, ....) .....
- Circonstance exceptionnelle .....
- Conditions météorologiques exceptionnelles .....
- Difficulté de transport (panne, accident, grève,...) .....
- Déménagement .....
- Ecartement pour maladie transmissible .....
- Autre .....

**Remarque : une absence pour un départ prématuré en vacances ne peut être acceptée.**

Date,

Signature de la personne responsable,